



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin 2024 à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 14 juin 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, Mme Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANCOIS, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, M. Kiran GURUNG, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Mme Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, Conseillers municipaux délégués.

Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, M. Gaoussou KEITA, Mme Rolande CHAVANNE, Mme Joanna MOHAMED, M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE, Mme Mariam KANTE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Abdelaziz BENTAJ, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,

Mme Fatima AAZIZ, Maire-adjointe donne pouvoir à Mme Leïla LARIK,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, conseiller municipal

Mme Yaël LEVY, conseillère municipale

M. Abdel AIT OMAR, conseiller municipal

Mme Sandrine PAYET, conseillère municipale

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage :

SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2024

PARTENARIATS EXTERIEURS ET COHESION

- 1- Approbation et signature de la convention de versement de subventions accordée par la Métropole du Grand Paris au titre du Centre-Ville Vivant 2
- 2- Approbation de la convention de versement de subventions accordées pour la rénovation du funérarium avec la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain
- 3- Approbation de la convention de versement de subventions accordées par la Métropole du Grand Paris au titre du fonds d'investissement métropolitain pour l'acquisition de trois véhicules électriques
- 4- Approbation de deux conventions avec la Métropole du Grand Paris et la Commune de Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du pavoisement lors des animations liées aux Jeux Olympiques
- 5- Approbation de la convention attributive d'une subvention et de billets pour les Jeux Olympiques Paris 2024 à titre gratuit avec l'Etat
- 6- Approbation d'une convention tripartite pour l'accueil délégation thaïlandaise pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques en partenariat avec les sociétés SPIN WORK et SPARTNER
- 7- Approbation de la convention de versement de subventions accordées pour la création d'un skate-park avec la Région Ile-de-France au titre de son dispositif « aide aux équipements sportifs de proximité »
- 8- Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne et attribution des subventions allouées aux associations
- 9- Approbation de la convention avec le Conseil National de Refondation de l'Ecole pour la réalisation du projet « notre école faisons-la ensemble » financé par le fonds d'innovation pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour plusieurs écoles de la Ville
- 10- Approbation de la convention de financement du mobilier et du matériel informatique pour l'année scolaire 2023/2024 pour l'école Jean Moulin B avec le Conseil national de la refondation de l'école dans le cadre du projet « notre école faisons-la ensemble » financé par le fonds d'innovation pédagogique
- 11- Approbation de la convention de partenariat avec la société Pass Culture pour la participation des structures culturelles municipales au dispositif du « Pass Culture »
- 12- Création de tarifs municipaux pour l'année scolaire 2024-2025 pour les séjours au Mont-Saxonnex, la location des salles de la Fosse aux Astres, pour l'utilisation d'un drone sur le territoire communal, pour les prestations délivrées par les services jeunesse et sport
- 13- Communication du rapport d'activité 2022-2023 du fonds de dotation Villeneuve Mécènes
- 14- Approbation de la modification de l'appel à projets « fonds de résidentialisation » pour la sécurisation et l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés représentées par leur syndic et les associations syndicales libres

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 15- Adhésion de la Ville à l'association française du développement urbain
- 16- Approbation et signature d'une convention de mise à disposition de parcelles et d'une convention de servitude sur la rue Camille du Gast entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et G.R.D.F.
- 17- Appel à candidatures pour la rétrocession du fonds de commerce sis 47 avenue de Verdun
- 18- Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec Hauts-de-Seine Habitat
- 19- Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec SEQENS
- 20- Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec I.C.F Habitat La Sablière
- 21- Communication du rapport d'activité 2023 de la S.E.M QUODAM

RESSOURCES HUMAINES

- 22- Organisation du temps de travail et des services pendant la durée des Jeux Olympiques et Paralympiques

FINANCES

- 23- Communication du rapport sur le fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France pour l'exercice 2023
- 24- Augmentation du capital de la société INFINITIMM par voie de compensation avec la créance de compte-courant détenue par la société QUODAM sur la société INFINITIMM
- 25- Approbation du compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2023
- 26- Approbation du compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2023
- 27- Affectation du résultat définitif de 2023 parking du centre-ville dans le budget 2024 de la Ville
- 28- Approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023
- 29- Approbation du compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023
- 30- Affectation du résultat définitif de 2023 dans le budget principal 2024 de la Ville

SECURITES JURIDIQUES

- 31- Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville pour la période 2018 à 2022

Communication sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire pour menaces de mort

Communication sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de la continuité de la procédure (appel)

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. PELAIN, Maire :

Je vous propose que notre collègue, Mme SERIR, assure le secrétariat de la séance. Y-a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Mme Fatma SERIR vous êtes désignée pour faire l'appel, je vous en prie.

Mme SERIR procède à l'appel.

M. PELAIN, Maire :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement se tenir. La commission technique et la commission des finances se sont tenues les 17 et 18 juin dernier. Et juste avant ce Conseil municipal s'est tenu la Commission QUODAM. Le Comité Social Territorial (CST) s'est réuni le 14 juin 2024.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2024

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE

Le compte rendu de la séance du 4 avril 2024.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

1- Approbation et signature de la convention de versement de subventions accordée par la Métropole du Grand Paris au titre du « Centre-Ville Vivant 2 »

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

La commune de Villeneuve-la-Garenne a sollicité la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son dispositif « Centre-Ville Vivant 2 » pour le gros œuvre de son projet de construction de la halle de marché dont le montant prévisionnel déclaré est de 1 345 051 € H.T.

La Métropole du Grand Paris a répondu favorablement à cette sollicitation, en accordant une subvention totale de 500 000 € H.T.

Il vous est donc proposé ce soir de bien vouloir approuver la convention de versement de la subvention.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU, allez-y.

M. MASSOU :

Ma remarque concerne les affaires 1, 2 et 7. C'est chaque fois des conventions de financement extérieur pour des projets d'investissement. Du moins les rapports ne donnent pas la vision complète des financements de chacun des projets.

Donc là on est sur le marché par exemple, il y a évidemment une subvention accordée par la Métropole du Grand Paris et le reste est financé par la Ville. Ce que je ne pense pas parce qu'il y a aussi d'autres intervenants qui peuvent contribuer au financement. Et donc j'avais posé la question à la commission des finances, la question sur où en est l'élaboration du nouveau contrat Ville-Département des Hauts-de-Seine qui permet d'intégrer des projets d'investissement dans ce contrat puisque le précédent, je pense, est arrivé à terme. Et donc est-ce que notamment le marché va être intégré à ce nouveau contrat ? Merci.

M. PELAIN, Maire :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Effectivement, une rencontre avec le président SIFFREDI est prévue avant la fin du mois justement sur ce sujet-là. Et ce contrat départemental sera signé et vous sera proposé dans la foulée. Aujourd'hui sur le marché, on est à plus de 50 % de financement et d'autres financements ont été demandés et très certainement arriveront comme celui-là arrive même après le début des travaux.

Pas d'autres remarques ? Je mets donc au vote. Y-a-t-il des votes contre ce point numéro un ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention de versement de subventions accordée par la Métropole du Grand Paris au titre du « Centre-Ville Vivant 2 ».

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

2- Approbation de la convention de versement de subventions accordées pour la rénovation du funérarium avec la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain

Rapporteur : Mme Sandrine HERTIG

La Commune de Villeneuve-la-Garenne a sollicité la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son dispositif du Fonds d'Investissement Métropolitain pour son projet de rénovation thermique du bâtiment du funérarium. L'objectif est de réduire la consommation énergétique par la reprise de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment pour un montant prévisionnel de 611 069,52 € HT.

La Métropole du Grand Paris a répondu favorablement à cette sollicitation, en accordant une subvention totale de 108 367 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette subvention.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de versement de subventions accordées pour la rénovation du funérarium avec la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

3- Approbation de la convention de versement de subventions accordées par la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour l'acquisition de trois véhicules électriques

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

La Commune de Villeneuve-la-Garenne a sollicité la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son dispositif du Fonds d'Investissement Métropolitain pour son projet d'acquisition de trois véhicules électriques destinés aux agents des services de la collectivité, pour un montant prévisionnel de 53 401, 29 € H.T.

La Métropole du Grand Paris a répondu favorablement à cette sollicitation, en accordant une subvention totale de 16 020 € H.T.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette subvention.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de versement de subventions accordées par la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain pour l'acquisition de trois véhicules électriques.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

4- Approbation de deux conventions avec la Métropole du Grand Paris et la Commune de Villeneuve-la-Garenne dans le cadre du pavoisement lors des animations liées aux Jeux Olympiques

Rapporteur : M. Bachir HADDOUCHE

La Commune de Villeneuve-la-Garenne a sollicité la Métropole du Grand Paris dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) « Vivre les Jeux de Paris 2024 ». En accord avec le règlement de cet A.M.I, le programme porté par chaque commune lauréate devra obligatoirement être assorti d'un pavoisement sur l'espace public aux couleurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Métropole du Grand Paris. C'est pourquoi la Métropole du Grand Paris met à disposition à titre gracieux 3 kits de pavoisement énumérés ci-dessous :

- 1 Kit événementiel ;
- 1 Kit espace public ;
- 1 Kit bord de l'eau.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris a répondu favorablement à la sollicitation de la Commune, en accordant une subvention totale de 250 500 € H.T afin de financer les actions suivantes :

- Olympiade culturelle pour un montant de 2 000€ soit 50% du coût total de l'action ;
- Vivre les jeux en plein air pour un montant de 7 500€ soit 50% du coût total de l'action ;
- Village olympique pour un montant de 241 000€ soit 50% du coût total de l'action. Ce Village olympique aura lieu du 8 juillet au 9 août au stade Gaston Bouillant avec des animations pour les uns et pour les autres, donc on aura effectivement notre Village au sein de Villeneuve-la-Garenne.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition des 3 kits de pavoisement et la convention accordant la subvention de 250 500€ HT.

M. HADDOUCHE :

C'était suite à un rendez-vous justement à la Région d'Ile-de-France avec la ministre des Sports et Monsieur OLLIER, président du Grand Paris, la Métropole du Grand Paris. Donc de par ces sollicitations et après une discussion avec Monsieur le Maire, on a effectivement sollicité leurs services et nos services ont répondu très rapidement pour qu'on puisse nous avoir cette somme d'argent-là. Et ce qu'il faut savoir, si je ne me trompe pas Monsieur le Maire, je crois qu'on est la Ville la plus financée sur le Village. Bravo aux services et bravo aux Villénogarennois, et puis j'espère une belle fête pour cet été.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention de mise à disposition des 3 kits de pavoisement et la convention accordant la subvention de 250 500€ HT.

Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve

5- Approbation de la convention attributive d'une subvention et de billets pour les Jeux Olympiques Paris 2024 à titre gratuit avec l'Etat

Rapporteur : M. Bachir HADDOUCHE

Dans la continuité des Jeux Olympiques, l'Etat s'engage à faire des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 une fête solidaire inoubliable, rassemblant l'ensemble de la Nation dans la diversité de ses citoyens, ce qu'on appelle la fameuse billetterie solidaire. Ce programme de billetterie solidaire de l'Etat constitue un levier important de la stratégie de mobilisation des territoires et d'engagement des Français porté par l'Etat.

Il vise quatre catégories de publics principaux :

- La jeunesse ;
- Les bénévoles du mouvement sportif ;
- Les personnes en situation de handicap et leurs aidants ;
- Les agents publics des catégories B et C impliqués dans la préparation des Jeux, en sachant qu'on a des agents de la Ville, notamment 2 agents de la Ville qui se sont engagés en qualité de bénévoles. Et puis sinon sur la Ville, on en a 10, on a été les premiers à répondre à cette sollicitation, ça fait déjà maintenant 2 ans que nos bénévoles sont impliqués dans ces Jeux.

Les billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (J.O.P) 2024 étant de 100 en format numériques, la distribution se fera au travers du tissu associatif.

Dans ce cadre-là, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention.

M. PELAIN, Maire :

Merci. C'est au total 982 billets qui seront redistribués aux Villéno-garennois. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• APPROUVE

La convention attributive d'une subvention et de billets pour les Jeux Olympiques Paris 2024 à titre gratuit avec l'Etat.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

6- Approbation d'une convention tripartite pour l'accueil délégation thaïlandaise pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques en partenariat avec les sociétés SPIN WORK et SPARTNER

Rapporteur : M. Bachir HADDOUCHE

Dans le cadre effectivement des JOP, La municipalité de Villeneuve-la-Garenne est particulièrement investie sur le sujet des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), nous étions CPJ depuis très longtemps, Terre de Jeux 2024 et donc dans ce cadre-là quand on est CPJ, on a les moyens de pouvoir accueillir des délégations.

Les délégations, il faut aller quand même les chercher, discuter, les rassurer, leur proposer. Il y a eu des délégations qui sont venues à plusieurs reprises sur la Ville. Bien avant notre mandat, je crois qu'il y avait eu les USA qui étaient venus un peu visiter, derrière il y a eu l'Azerbaïdjan, il y en a eu d'autres qui ont été intéressés et la Thaïlande qui était venue vers nous et qui était partie d'ailleurs à Asnières à un moment donné. On les a recontactés, ils sont revenus, ils ont changé un peu leur diplomatie, et donc du coup, sans transition, la municipalité de Villeneuve-la-Garenne est particulièrement investie sur le sujet des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Accueillir une délégation sportive olympique et paralympique au sein de notre territoire est une aubaine qu'il était impensable de ne pas saisir au regard des tous les éléments précités.

La Sport Authority of Thailand, on va dire qu'il y a le staff technique, médical, les entraîneurs et autres et à l'interne, il y aura effectivement les athlètes qui viendront, installera son Centre de Haute Performance au sein de La Fabrik du 23 juillet au 10 août puis pour les Paralympiques, du 24 août au 09 septembre 2024. Ce centre recevra les sportifs thaïlandais, le staff médical, technique et logistique ainsi que le centre de média. Ça représente peut-être une trentaine de personnes. Donc, il y a eu des allers-retours, ils demandent plein de choses, mais on arrive à une belle convention.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention d'accueil.

D'ailleurs si vous voulez un peu de détails de cette convention et des contreparties ou autres, n'hésitez pas.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Le point n° 6 est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention tripartite pour l'accueil délégation thaïlandaise pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques en partenariat avec les sociétés SPIN WORK et SPARTNER.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

7- Approbation de la convention de versement de subventions accordées pour la création d'un skate-park avec la Région Ile-de-France au titre de son dispositif « aide aux équipements sportifs de proximité »

Rapporteur : M. Bachir HADDOUCHE

La Commune de Villeneuve-la-Garenne a sollicité la Région Ile-de-France pour son projet de création d'un skate-park au sein du centre sportif Philippe Cattiau, pour un montant prévisionnel de 255 219,91 € H.T.

La Région Ile-de-France a répondu favorablement à cette sollicitation, en accordant une subvention totale de 100 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette subvention.

M. HADDOUCHE :

On a aussi sollicité d'autres dispositifs tels que les « 5000 équipements » et autres, donc on sera normalement subventionné à une hauteur importante. C'est la suite des JO et les services ont fait un travail remarquable justement sur ces équipements-là. On a eu justement la réhabilitation de la piscine, la rénovation de Cattiau et d'autres projets qui arrivent et notamment le skate-park et le 3-3 aussi. Donc tout ça, ce sont parmi les « 5000 équipements », France Relance et nos services ont brillamment travaillé sur ce dispositif-là. Donc aujourd'hui on a au moins 4-5 équipements un peu nouveaux, comparativement à nos voisins qui n'ont sollicité qu'une fois ou 2 parce que peut-être que leurs installations sont déjà présentes. Mais voilà, on a répondu favorablement au projet. Merci à vous.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention de versement de subventions accordées pour la création d'un skate-park avec la Région Ile-de-France au titre de son dispositif « aide aux équipements sportifs de proximité ».

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

8- Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne et attribution des subventions allouées aux associations

Rapporteur : Mme Leila LARIK

La Commune de Villeneuve-la-Garenne fait partie des communes bénéficiaires de la Dotation Politique de la Ville 2024. Le montant total de la subvention qui lui est allouée est de 462 645 €. Son obtention est soumise bien évidemment à la signature d'une convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024.

Cette convention a pour objet l'engagement de l'Etat, de la Ville et des partenaires à subventionner partiellement les projets en investissement et en fonctionnement qui contribuent à l'amélioration :

- De la qualité des équipements publics éducatifs et sportifs ;
- De l'accès aux services publics de proximité ;
- Du vivre ensemble, de la santé et de la citoyenneté des habitants au travers de projets de fonctionnement structurants ;
- Et bien évidemment de l'éducation (l'accès aux savoirs, à l'expression et à la lecture).

Je tiens à remercier les équipes de la Politique de la Ville et le monde associatif pour le travail remarquable qui est fait sur le terrain.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques sur ce point-là ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention attributive de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 entre l'Etat et la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

9- Approbation de la convention avec le Conseil National de Refondation de l'Ecole pour la réalisation du projet « notre école faisons-la ensemble » financé par le fonds d'innovation pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour plusieurs écoles de la Ville

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

Le Conseil National de Refondation de l'Ecole (C.N.R.E) a mis en place un Fonds d'Innovation Pédagogique pour financer des projets innovants dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces projets sont conçus par les enseignants en partenariat avec la communauté éducative dont la Ville de Villeneuve la Garenne, propriétaire des locaux. J'en profite également pour remercier tous les services qui ont œuvré aux côtés des enseignants et des écoles pour pouvoir faire en sorte que ces projets soient bien ficelés, parce que c'est vraiment ce dont il était question.

Dans ce cadre, plusieurs projets ont été déposés par des écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Elles ont obtenu un budget ou sont en cours d'instruction auprès des services de l'Education Nationale pour les mener à bien.

L'objet des deux délibérations est de donner l'accord de principe pour permettre l'accompagnement des projets, leur installation et l'entretien des nouveaux équipements, ou de faire l'avance de trésorerie.

L'Education Nationale rembourse la Ville intégralement des frais d'avance.

- Nous avons l'école Jean Moulin B qui a déposé un projet d'un montant de 22 000 €. C'est une médiathèque numérique et livres. La Ville avance et se fait rembourser, d'où une convention supplémentaire de transfert de propriété.
- Nous avons également la maternelle Delaunay et la maternelle Jaurès pour un montant de 32 000 €. C'est un projet commun dans les cours d'école avec un parcours de motricité, deux fresques, des cuisines extérieures ludiques et des instruments de musique.
- Nous avons également l'école maternelle Jules Verne qui a un projet d'un montant de 60 000 €. Donc c'est la somme qui a été demandée et c'est en cours d'instruction. Le projet serait une école « hors les murs » et bien évidemment la Ville a donné son accord de principe.

- Pour finir, l'école Coubertin maternelle qui a donc déposé un projet d'un montant de 40 000 €. C'est également en cours d'instruction. Ce sont des flexi-classes et bien évidemment la Ville donne son accord de principe.

A la fin de chaque projet, une fois l'ensemble du budget alloué dépensé, le matériel livré et les prestations réalisées, une convention de transfert de propriété vers la Commune de Villeneuve-la-Garenne sera signée. Cette convention à titre gratuit comportera en annexe la liste du mobilier et matériel rétrocédé.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention.

M. PELAIN, Maire :

Merci Mme FOFANA. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention avec le Conseil National de Refondation de l'Ecole pour la réalisation du projet « notre école faisons-la ensemble » financé par le fonds d'innovation pédagogique pour l'année scolaire 2023/2024 pour plusieurs écoles de la Ville.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

10- Approbation de la convention de financement du mobilier et du matériel informatique pour l'année scolaire 2023/2024 pour l'école Jean Moulin B avec le Conseil National de la Refondation de l'Ecole dans le cadre du projet « notre école faisons-la ensemble » financé par le fonds d'innovation pédagogique

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

Le projet pédagogique a été expliqué dans la délibération précédente. Les ouvrages pour la bibliothèque seront financés par les services de l'Education nationale. L'autre partie sera financé par la Ville grâce à un financement de l'Etat à travers la présente convention.

- Le mobilier et tout le matériel informatique sera acheté par la Ville qui en assurera la maintenance et l'installation pour un montant de 14 200 €.

La Ville doit demander une subvention à l'Etat, via les services de l'Education nationale pour couvrir les dépenses afférentes à ces achats et conclure une convention de financement.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention de financement du mobilier et du matériel informatique pour l'année scolaire 2023/2024 pour l'école Jean Moulin B avec le Conseil National de la Refondation de l'Ecole dans le cadre du projet « notre école faisons-la ensemble » financé par le fonds d'innovation pédagogique.

Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve

11- Approbation de la convention de partenariat avec la société Pass Culture pour la participation des structures culturelles municipales au dispositif du « Pass Culture »

Rapporteur : Mme Sandrine HERTIG

Le « Pass Culture » est un dispositif d'intérêt général initié par le ministère de la Culture. Il concerne les jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée. Ce Pass permet à la fois de lever le frein financier entre de nombreux jeunes et l'offre culturelle et de permettre à chacun de construire son propre parcours à travers une offre variée. Ça peut être des spectacles vivants, aller au cinéma, acheter des livres, des places de musées, de cinéma...

Le « Pass Culture » se présente concrètement sous la forme d'une application gratuite, sur laquelle les jeunes se créent un compte personnel et disposent sur la part individuelle, de :

- 20 € pour les jeunes âgés de 15 ans ;
- 30 € pour les jeunes âgés de 16 ans et 17 ans ;
- 300 € pour les jeunes âgés de 18 ans.

Le « Pass Culture » prévoit dans ces conditions une dotation pour les pratiques collectives, selon les montants suivants par élève :

- Pour les élèves de sixième à la troisième : 25 € ;
- Pour les élèves de seconde et de CAP : 30 € ;
- Pour les élèves de première et de terminale : 20 €.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention de partenariat avec la société Pass Culture pour la participation des structures culturelles municipales au dispositif du « Pass Culture ».

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

12- Création de tarifs municipaux pour l'année scolaire 2024-2025 pour les séjours au Mont-Saxonnex, la location des salles de la Fosse aux Astres, pour l'utilisation d'un drone sur le territoire communal, pour les prestations délivrées par les services jeunesse et sport

Rapporteur : M. Mohamed AMAGHAR

Dans le cadre du développement de nouvelles activités, il est nécessaire de créer 5 nouveaux tarifs. Ces tarifs sont :

- La création de tarifs pour les séjours « jeunesses » au Mont-Saxonnex ;
- La création de tarifs de prestations délivrées par le service de la jeunesse non soumis à quotient (séjour en France ou à l'étranger, Club de la réussite, Tremplin BAFA, séjours au Mont-Saxonnex) ;
- La création d'un forfait de 3 heures pour une mise à disposition des salles de la Fosse aux Astres plus adaptées au public ;
- La création d'un tarif pour la privatisation du Village olympique au stade Gaston Bouillant pour les entreprises ;
- Enfin, l'instauration d'un nouveau tarif pour l'utilisation d'un drone sur le territoire de la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette mise à jour des tarifs municipaux.

M. PELAIN, Maire :

Merci cher collègue. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La création de tarifs municipaux pour l'année scolaire 2024-2025 pour les séjours au Mont-Saxonnex, la location des salles de la Fosse aux Astres, pour l'utilisation d'un drone sur le territoire communal, pour les prestations délivrées par les services jeunesse et sport.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

13- Communication du rapport d'activité 2022-2023 du fonds de dotation Villeneuve Mécènes

Rapporteur : Mme Zoubida KHATTALA

Les collectivités territoriales sont confrontées à un contexte budgétaire de plus en plus contraint. A cet égard, elles sont amenées à diversifier leurs sources de financement pour la réalisation de projets d'intérêt général. Le fonds de dotation qui a été créé le 15 décembre 2021 est un outil permettant de répondre à cette nécessité en dégagant de nouveaux financements au profit d'actions d'intérêt général menées par la Commune de Villeneuve-la-Garenne et par les acteurs locaux sur le territoire dans les domaines de la culture, du sport, de la solidarité territoriale et de la réussite des jeunes.

Nous avons fait le choix de flécher ce fonds de dotation sur le financement de 45 associations différentes de la Ville à hauteur de 330 535 € afin que les bénéficiaires soient les habitants de la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y.

Mme RASSABY :

Bonjour à toutes et à tous. Alors on ne peut que se féliciter bien sûr, dans le contexte financier actuel que vous rappelez et en particulier dans le contexte financier de la Ville, d'avoir ce fonds de dotation. Mais à la lecture des documents, j'ai quelques remarques. Donc 4 réunions en 2 ans du Conseil d'administration, je me demande comment est-ce possible que des fonds aient été versés à des actions qui se sont passées avant même la 2^e réunion du CA, sachant que je parle par exemple de 25 000 € attribués pour une seule journée d'action. Donc je me demande si les critères étaient déjà fixés dès la première réunion, ce qui n'apparaît pas dans le document. Ensuite, vous nous donnez la liste des partenaires du fonds en précisant des donateurs d'horizons variés. Alors je me suis demandée où était la variété : ALTERIA promoteur, BIG-OPIMUM promoteur, COGEDIM promoteur, VERRECCHIA promoteur, enfin si je fais toute la liste, nous n'avons que des promoteurs immobiliers. Donc c'est bien dommage parce que nous n'avons pas d'informations sur le moment où ils ont été sollicités puisqu'ils sont devenus dans le même temps les acteurs de la promotion immobilière sur la Ville. Vous n'aviez visiblement pas besoin non plus de l'aide de l'Agence qui a été sollicitée pour trouver des donateurs. En tout cas, cette liste est bien le reflet du sort et de la gestion réservée à notre Ville, c'est-à-dire les promoteurs immobiliers. Je donnerais quand même un dernier mot pour féliciter toutes les associations qui ont profitées de l'argent qui a été versé et qui ont menées des activités et des actions bien dynamiques.

M. PELAIN, Maire :

Merci. M. MASSOU.

M. MASSOU :

Nous avons eu le débat en commission des finances sur ce sujet, pas tellement sur les actions proposées avec les 300 000 €, mais ça rejoint un peu la question de ma collègue. Moi la question que j'ai depuis le début, mais je l'avais dit quand vous avez créé ce Villeneuve Mécènes, c'est comment on fait la différence entre les mécènes et les lobbyistes. On est quand même dans une société, il ne faut pas se fermer les yeux, où personne n'agit juste par charité.

Je pense, quand on voit la liste, qu'il y a un sujet quand même. Pourquoi c'est essentiellement des promoteurs qui financent, promoteurs qu'on retrouve dans différents projets dans notre Commune. Et il ne faudrait pas quand même qu'ils aient l'idée qu'en se faisant bien voir, en versant, ils auront plus facilement accès à notre territoire. Je ne dis pas que c'est le cas, je dis qu'il faut quand même être très attentif parce qu'on l'a vu dans le débat sur les élections européennes, le nombre de lobbyistes qui courent dans les couloirs du Parlement européen et tous les candidats l'ont reconnu, c'est inadmissible qu'il y ait de telles pressions. Il ne faudrait pas qu'on reproduise les mêmes schémas de fonctionnement dans les territoires communaux. Donc personnellement, je m'abstiendrai sur ce rapport.

M. PELAIN, Maire :

Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Pourquoi un fonds de dotation ? Simplement parce que c'est le montage juridique le plus transparent qui existe puisque ce fonds de dotation, à son ouverture, est validé par le préfet et chaque bilan est envoyé également en préfecture. Et le préfet peut décider ou pas de la continuité de ce fonds de dotation. S'il demande son arrêt parce qu'il pense que justement, ce n'est pas transparent ou les suspicions que certains d'entre vous disent au micro, on doit l'arrêter immédiatement. Donc c'était ça le plus important pour nous, parce que dans le passé, malgré tout, les relations associations et partenaires économiques, au travers de certains élus, existaient et là je peux vous dire que c'était opaque. Donc là vous avez quelque chose de transparent, qui est présenté en Conseil municipal, il y a une soirée de présentation des associations aux partenaires économiques qui se fait pour qu'ils se connaissent et que les projets soient présentés. Effectivement, il y a plus de promoteurs que de partenaires économiques mais enfin, si vous regardez la liste, il faut avoir quand même un peu d'honnêteté intellectuelle, ce ne sont pas que des promoteurs qui travaillent sur la Ville. Et puis enfin, le plus important, c'est ça qu'il faut souligner et vous l'avez fait malgré tout, c'est que ce sont les associations, donc les habitants de Villeneuve-la-Garenne, qui bénéficient de ce fonds de dotation et je crois que c'est cela qu'il faut souligner.

Je mets donc aux voix. Il faut donc qu'on prenne acte de la communication de ce rapport. Y-a-t-il des votes contre cette prise d'acte ? Des abstentions ? Des votes pour ? Tout le monde n'a pas voté. Précisez votre vote M. BENTAJ. Non je vous demande juste de préciser, vous prenez acte, très bien, je vous remercie. Donc c'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité 2022-2023 du fonds de dotation Villeneuve Mécènes.

Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Union pour Villeneuve
Abstention : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

14- Approbation de la modification de l'appel à projets « fonds de résidentialisation » pour la sécurisation et l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés représentées par leur syndic et les associations syndicales libres

Rapporteur : M. le Maire

Notre Commune a souhaité mettre en place un dispositif d'aide à la sécurisation et à l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne. Le dispositif, approuvé par le Conseil municipal du 12 octobre 2023, permet l'octroi d'une aide financière s'adressant aux copropriétaires pour la sécurisation des accès de la copropriété par la pose des éléments de serrurerie et l'amélioration du cadre de vie, par la création de clôtures douces, de haies permettant la clarification des espaces privés et publics. Cette aide est plafonnée à 80 % du montant hors taxes des travaux pour l'ensemble des copropriétés, dans la limite de 800 € par logement. L'appel à projet visait initialement les copropriétés représentées par leur syndic.

Il est proposé au Conseil municipal d'élargir la liste des bénéficiaires aux associations syndicales libres.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La modification de l'appel à projets « fonds de résidentialisation » pour la sécurisation et l'amélioration des espaces communs extérieurs des copropriétés représentées par leur syndic et les associations syndicales libres.

Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve

15- Adhésion de la Ville à l'association française du développement urbain

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

L'Association Française du Développement Urbain (A.F.D.U.) est un lieu de débats, de réflexions et de partage des connaissances autour du développement urbain. L'A.F.D.U. a pour mission de faciliter, au niveau national, la coopération entre les acteurs de l'aménagement et du développement urbain entre élus, entre les représentants des secteurs public et privé et la mise en réseau de ses membres. L'A.F.D.U. compte plus de 400 membres à date. Cette adhésion permettra à la Ville d'élargir son réseau, de s'informer des projets d'aménagements innovants qui pourraient être reproduits à Villeneuve-la-Garenne, ainsi que de rester à jour sur l'actualité de l'aménagement public. Pour adhérer à cette association, il est nécessaire payer une cotisation à l'association pour l'année 2024 d'un montant de 1 430 €.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette adhésion

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'adhésion de la Ville à l'association française du développement urbain.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

16- Approbation et signature d'une convention de servitude sur la rue Camille du Gast entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et G.R.D.F.

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

Les sociétés VILLENEUVE VILLAGE BONGARDE et VILLENEUVE BONGARDE T2 projettent de faire réaliser en qualité de maître d'ouvrage deux opérations de construction de 88 logements chacune, respectivement dénommées « VILLAGE BONGARDE » et « ILOT VERT », sur les terrains situés aux 11 à 17 avenue Marc Sangnier. Les deux programmes concernés étant actuellement en cours de construction, il convient d'envisager l'aménagement des réseaux divers qui desserviront les deux programmes, notamment les dessertes de gaz.

Sur la base de ces éléments, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude afin de permettre à GRDF de réaliser des ouvrages destinés à la distribution du gaz entre l'avenue Marc Sangnier et les deux opérations.

M. PELAIN, Maire :

Pas de remarques ? Pas de questions ? Je mets donc au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude afin de permettre à GRDF de réaliser des ouvrages destinés à la distribution du gaz entre l'avenue Marc Sangnier et les deux opérations.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

17- Appel à candidatures pour la rétrocession du fonds de commerce sis 47 avenue de Verdun

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

Dans le cadre de la redynamisation de son offre commerciale, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a exercé son droit de préemption sur le fonds de commerce le RAJPOOT, situé au 47 avenue de Verdun et cadastré section L n° 350, le 4 juillet 2023. Celui-ci a été acquis le 30 avril 2024. La Ville souhaite céder ce fonds de commerce à un gérant dont le projet correspondra avec les objectifs de diversification de l'offre commerciale et de renforcement de l'attractivité de la Commune. Pour ce faire, celle-ci entend lancer un appel à candidatures conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, afin de retenir un exploitant qui répondra aux orientations souhaitées.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à lancer la procédure d'avis de rétrocession.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Plus une question que des remarques. A la lecture du rapport, j'ai quand même du mal à être sûr de ce que vous voulez en faire de ce local, parce que j'avais un peu la même question à l'époque sur le local du McDo qui était réservé à la restauration, même si c'est une restauration qu'on ne partage pas. On a délibéré pour décider que ça pourrait être un lieu de production de produits pharmaceutiques ou une pharmacie, c'était dans le rapport, je ne vois toujours rien qui bouge. Je pense que notre Ville, elle ne manque pas de pharmacies, mais elle manque par contre de restaurants. Et donc, est-ce que ce local va rester attribué à un fonctionnement pour un restaurant puisque c'est nous qui maîtrisons totalement le nouveau bail. La note le laisserait entendre puisque la destination du bail en cours est « *restaurant, salon de thé, plat à emporter, fastfood et vente de tous produits alimentaires* ». Alors je ne sais pas si ça reste le cadre pour l'avenir. La seule chose qu'on ne veut pas, c'est des commerces de kebab. J'étais surpris de la formulation, parce que je trouve déjà, pourquoi on ne pointe que les kebabs, il y a quand même d'autres nourritures qu'on aurait pu pointer si on veut rentrer dans cette logique-là. En plus, c'est quand même assez discriminant pour ceux qui aiment les kebabs et il y en a quand même beaucoup dans notre Ville. Qu'est-ce que vous avez en tête pour ce restaurant qui avait beaucoup d'atouts à l'époque, mais qui a dû fermer je pense par manque de clientèle, mais je n'en suis pas si sûr. Voilà, quel est votre projet ?

M. PELAIN, Maire :

Je vous rassure, il y a un restaurant qui va ouvrir dans une année maintenant juste derrière nous, le chantier du marché avance très bien et on en est très heureux et il y a donc un restaurant sur ce projet-là. Vous l'avez dit, vous les avez cités, alors je suis d'accord avec vous, c'est assez maladroit effectivement de citer les kebabs, malheureusement je ne l'ai pas vu, je l'aurai fait retirer, mais voilà vous avez la liste des projets qui pourraient être retenus. Et puis on retiendra, c'est un appel à candidatures, si je puis dire, on retiendra le meilleur des projets. Une des conditions, c'est que ce soit un commerce de proximité de qualité, ce qui manque malheureusement aujourd'hui, en tout cas, on n'en a pas assez. Certains sont de qualité, mais pas assez en nombre.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstentions c'est ça ? Y-a-t-il des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'avis de rétrocession.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Abstention : Union pour Villeneuve**

18- Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec Hauts-de-Seine Habitat

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

La contractualisation des réservations en flux entre les bailleurs sociaux et la Commune a pour principaux enjeux de :

- renforcer la fluidité en optimisant l'allocation des logements proposés à la demande exprimée ;
- faciliter les parcours résidentiels en favorisant les demandes de mutations ;
- apporter plus de transparence et de lisibilité aux demandeurs dans leurs démarches ;
- faire émerger une gestion partagée de la demande et des attributions entre tous les acteurs pour plus d'efficacité.

Par ailleurs, il est convenu de conclure la réservation de flux annuels de logements qui s'appliqueront sur le parc locatif de l'organisme implanté sur la Commune. La présente convention annule et remplace l'ensemble des conventions de réservation conclues antérieurement entre les deux parties. La présente convention de réservation précise les modalités de mise en œuvre des attributions, dont un flux annuel de logements exprimés en pourcentage sur le territoire de Villeneuve-la-Garenne, de façon compatible avec les orientations définies en la matière dans le cadre de la conférence intercommunale du logement et de l'EPT Boucle Nord de Seine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec Hauts-de-Seine habitat, Sequens et ICF habitat la Sablière

La première, c'est Hauts-de Seine Habitat.

M. PELAIN, Maire :

Pour la 18, y-a-t-il des remarques ? Allez-y.

M. MASSOU :

Les 3 rapports qui se suivent sont similaires sur des bailleurs différents. Ils sont assez complexes je trouve, un peu techniques, et donc je pose ma question sur le premier Hauts-de-Seine Habitat. Vous dites qu'au 31-12, la Ville de Villeneuve-la-Garenne dispose de 38 droits de suite dans le parc des Hauts-de-Seine. 38 droits de suite. Il faudra m'expliquer ce qu'est un droit de suite, ça veut sans doute dire que les locataires suivants qui bougent, c'est la Ville qui a le choix d'attribution.

Et vous mettez à la ligne suivante, le 31 décembre, le réservataire, la Ville de Villeneuve-la-Garenne dispose de 52 droits uniques sur le parc du bailleur Hauts-de-Seine habitat, faisant l'objet la présente convention. Donc, il y a au 31-12, 38 droits de suite et 52 droits uniques. Il faudra m'expliquer ce que ça veut dire, la différence, d'autant plus que vous dites, ces droits ont été calculés de la manière suivante : somme des droits de suite de la convention 38 ; durée moyenne de réservation restant à courir pour ces droits de suite 25. Et donc je ne vois pas le rapport entre ces 2 chiffres et les 52. Donc voilà, c'est un éclaircissement que je vous demande parce que je trouve que ce n'est pas clair.

M. FRANCOIS :

Il faudra qu'on fasse un point du coup M. MASSOU sur ce sujet-là parce qu'en effet, je ne peux pas vous apporter la réponse ce soir. On peut faire peut-être une réunion globale pour ceux que ça intéresse sur la gestion au flux, c'est un système très complexe. Avec chaque bailleur, on a dû renégocier chaque logement, c'est-à-dire qu'historiquement, on avait des logements qui étaient attribués à la Ville, par exemple dans un immeuble on avait 1 T2 et 1 T4 qui étaient attribués historiquement à la Ville. Aujourd'hui on n'est plus du tout dans ce parcours. Aujourd'hui, on raisonne en pourcentage de type d'appartement. Ça veut dire que la Ville va par exemple demander sur un immeuble 15 % de T2 et 30 % de T3 et plus de T4. Ça permet d'affiner en fait nos besoins et d'avoir une réactivité plus importante de la part de nos bailleurs. Par exemple, il y a des périodes où on avait beaucoup de T2 qui étaient mis à disposition et ça ne nous arrangeait pas au niveau des demandeurs, donc on a souhaité plus de T4. Donc ça permet en fait de réharmoniser ces demandes et les attributions. Maintenant techniquement, la partie que vous me posez comme question, je ne suis pas capable de vous répondre, donc on en reparlera.

M. PELAIN, Maire :

Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Ma deuxième question rejoint un peu ce que dit le rapport de la Commission des contrôles, le dernier rapport qu'on a examiné, c'est que maintenant, vous nous donnez la version intégrale des conventions bilatérales, mais il n'y a plus de note de synthèse sur pas mal de rapports du Conseil municipal ce soir. C'est-à-dire qu'il n'y a plus de note donnant du sens. La preuve, sur une question technique, vous ne pouvez pas répondre. Par contre, je pense que le but quand même d'un conseil municipal, c'est de voir quel est le sens de la délibération, à quoi elle sert, pas simplement de nous donner le contenu des conventions entre ICF Habitat, Hauts-de-Seine Habitat ou le dernier qui est SEQENS. Voilà, nous reproduire textuellement les conventions bilatérales ne donne pas obligatoirement pour les élus le pourquoi on fait ça et quel est le sens. Et donc les notes de synthèse manquent. Je le dis maintenant, c'est vrai aussi par exemple sur le compte administratif, il n'y a plus de note de synthèse, on nous balance le compte administratif tel quel. Je m'excuse, un compte administratif, ce n'est pas simplement des chiffres, ça a du sens, il faut en tirer quelques leçons. Je le dis maintenant, mais voilà et donc je pense qu'abandonner les notes de synthèse évidemment facilite sans doute le travail des services, mais empêche les élus d'être dans les débats de fond.

M. PELAIN, Maire :

C'est noté M. MASSOU. D'autres remarques ou questions ? Il n'y en a pas. Donc pour le point numéro 18, y-at-il des votes contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention avec Hauts-de-Seine habitat ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant au projet de délibération.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

19- Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec SEQENS

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

M. PELAIN, Maire :

La même chose avec le bailleur SEQENS. Pas de questions ? Pas de remarques ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention avec SEQENS ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant au projet de délibération.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

20- Approbation et signature de la convention bilatérale de gestion en flux avec I.C.F Habitat La Sablière

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

M. PELAIN, Maire :

Pour ICF La Sablière. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention avec I.C.F. Habitat La Sablière ;

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant au projet de délibération.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

21- Communication du rapport d'activité 2023 de la S.E.M QUODAM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel doit être présenté au Conseil Municipal de Villeneuve-la-Garenne en qualité de membre du Conseil d'administration de la société QUODAM. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Il vous est donc proposé de bien vouloir prendre acte de ce rapport. Il y a eu une commission qui s'est tenue à 17h00 comme cela avait été demandé par plusieurs membres de l'opposition.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ou des questions ? M. BENTAJ s'il vous plaît.

M. BENTAJ :

Juste pour vous féliciter de le faire après 4 ans.

M. PELAIN, Maire :

Merci pour ces encouragements M. BENTAJ. Pas d'autres remarques intelligentes et structurantes ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions à cette prise d'acte ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport d'activité 2023 de la S.E.M QUODAM.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

22-Organisation du temps de travail et des services pendant la durée des Jeux Olympiques et Paralympiques

Rapporteur : M. Kiran GURUNG

Comme vous le savez tous, la circulation va être impactée sur notre Ville à la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques ce qui entraîne une adaptation et une anticipation durant l'été des déplacements des franciliens à compter du 15 juillet jusqu'au 12 août et du 28 août jusqu'au 8 septembre 2024 pour les Paralympiques et ce qui entraîne aussi une adaptation et une anticipation des déplacements de nos agents, c'est pourquoi je vous présente ce point RH ce soir. Un questionnaire a été remis à tous les agents afin de recenser les questions. Les premières réponses d'organisation des services et de maintien des activités de service public et d'événementiels ont été présentées lors de la réunion de chefs de service du 23 avril 2024 et aux membres du Comité Social et Technique le 5 juin 2024.

A ce jour, il est proposé au Conseil municipal que l'organisation du temps de travail et des services pendant la durée de l'évènement des Jeux Olympiques et Paralympiques soit la suivante :

- Afin d'anticiper les difficultés de circulation, en accord avec leur supérieur hiérarchique les agents seront autorisés à adapter leurs heures d'arrivée et de départ sur leur lieu de travail en s'aidant du site anticiperlesjeux.gouv.fr.
- et dans un autre temps sur le télétravail : afin d'optimiser le temps de transports, il est autorisé de manière dérogatoire et sur les postes déjà télétravaillables de poser deux jours de télétravail de droit par semaine au lieu d'un seul actuellement pendant la période du 15 juillet jusqu'au 12 août et du 28 août jusqu'au 8 septembre 2024 inclus. Les conditions pour disposer de jours de télétravail restent inchangées.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette nouvelle organisation.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• APPROUVE

La nouvelle organisation du temps de travail et des services pendant la durée des Jeux Olympiques et Paralympiques

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

23- Communication du rapport sur le fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France pour l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au précédent Conseil municipal, nous avons passé l'exercice 2022. Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes. La loi fixe désormais un objectif annuel de ressources au fonds s'établissant à 350 millions d'euros à partir de 2020. Cet objectif permet de garantir la visibilité des ressources de ce fonds et de témoigner de la volonté d'accroître la réduction des inégalités entre les communes franciliennes. Pour 2023, la Collectivité a perçu 2 171 591 €.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

M. PELAIN, Maire :

Pas de remarques ou de questions ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre cette prise d'acte ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport sur le fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France pour l'exercice 2023.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

24- Augmentation du capital de la société INFINITIMM par voie de compensation avec la créance de compte-courant détenue par la société QUODAM sur la société INFINITIMM

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville de Villeneuve-la-Garenne est l'actionnaire public de référence, avec une détention à hauteur de 69,16 % du capital de la société QUODAM. La société INFINITIMM est contrôlée à 100 % par la société QUODAM. Afin de doter la société INFINITIMM des capitaux propres suffisants pour lui permettre de poursuivre la réalisation des différents projets immobiliers entrepris, la société QUODAM envisage de souscrire à une augmentation de capital de la société INFINITIMM à laquelle elle souscrirait par voie de compensation avec sa créance en compte-courant inscrite dans les comptes de la société INFINITIMM.

Cette augmentation de capital en numéraire de la société INFINITIMM, d'un montant de 3 500 000 € serait réalisée par l'émission de 350 000 actions d'une valeur nominale de 10 €, sans prime d'émission, portant ainsi le capital de la société INFINITIMM de 50 000 € à 3 550 000 €.

Il vous est donc proposé de bien vouloir autoriser les représentants de la Ville au Conseil d'administration de QUODAM d'approuver cette augmentation.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté... Excusez-moi. Des votes contre ? Des abstentions ? Contre ou abstention ? Excusez-moi, c'est moi. Contre, donc 2 votes contre. Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie. C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **AUTORISE**

Les représentants de la Ville au Conseil d'administration de QUODAM d'approuver cette augmentation.

Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Contre : Union pour Villeneuve

25- Approbation du compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

Chaque année, l'exécution du budget donne lieu à la production de deux documents comptables :

- Le compte de gestion ;
- Le compte administratif.

Le compte de gestion retrace l'exécution du budget à partir de la comptabilité en partie double tenue par le trésorier municipal.

Le compte administratif est le compte établi par l'ordonnateur, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité.

Afin de délibérer sur le compte administratif, l'organe délibérant doit au préalable disposer du compte de gestion de l'exercice 2023 transmis par le trésorier municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2023.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte de gestion du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2023.

Pour : Lise majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve

26- Approbation du compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

Le compte administratif a pour objet de retracer toutes les opérations réalisées durant l'exercice 2023 et d'en constater le résultat de clôture. Ce document compare également les crédits votés aux réalisations de l'exercice. Il est rappelé que ce budget relève de l'instruction comptable M4 relative aux services ou activités à caractère industriel et commercial et que ses écritures, tant en dépenses qu'en recettes, sont exprimées en montants hors taxes.

Les dépenses réalisées sur l'exercice sont constituées par un remboursement au budget principal de la Ville correspondant aux frais du personnel mis à disposition pour l'année et au remboursement de la taxe foncière et de copropriété, de frais d'entretien et, par le paiement de la taxe sur les surfaces de stationnement à laquelle l'équipement se trouve assujéti.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2023.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Je vais donc passer la présidence à Mme BANSEDE.

Monsieur le Maire sort de la salle lors du vote.

Mme BANSEDE :

Je mets donc aux voix l'approbation du compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2023. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte administratif du budget annexe du parking du centre-ville pour l'exercice 2023.

Pour :
Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT,
Mme Khady FOFANA, Mme Leila LARIK, M. Alain-Xavier
FRANÇOIS, Mme Fatima AZZIZ, M. Bachir HADDOUCHE,
Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG,
Mme Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL,
Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR,
Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI
ARACHCHIGE ; Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve
NPPV Monsieur le Maire

27- Affectation du résultat définitif de 2023 parking du centre-ville dans le budget 2024 de la Ville

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M4, la Commune de Villeneuve-la-Garenne a procédé à la reprise anticipée du résultat de l'année 2023 du budget annexe de la régie autonome du parking du centre-ville, pour l'affecter au budget primitif adopté par le Conseil municipal du 4 avril 2024. La délibération d'affectation définitive du résultat ne peut cependant être adoptée qu'après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, en termes concordants.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'affectation au budget annexe du parking de l'année 2023 :

- du résultat excédentaire de la section d'exploitation de l'exercice 2023 d'un montant total de 4 891,03 € en intégralité sur la section de fonctionnement dite « d'exploitation » ;
- du résultat excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2023 d'un montant total de 1 678 312,57 € en intégralité sur la section d'investissement.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas de remarques ou de questions ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'affectation au budget annexe du parking de l'année 2023 :

- du résultat excédentaire de la section d'exploitation de l'exercice 2023 d'un montant total de 4 891,03 € en intégralité sur la section de fonctionnement dite « d'exploitation » ;
- du résultat excédentaire de la section d'investissement de l'exercice 2023 d'un montant total de 1 678 312,57 € en intégralité sur la section d'investissement.

Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve

28- Approbation du compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

Chaque année, l'exécution du budget donne lieu à la production de deux documents comptables :

- Le compte de gestion ;
- Le compte administratif.

Le compte de gestion retrace l'exécution du budget à partir de la comptabilité en partie double tenue par le trésorier municipal.

Le compte administratif est quant à lui, le compte établi par l'ordonnateur, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité.

Afin de délibérer sur le compte administratif, l'assemblée délibérante doit au préalable disposer du compte de gestion de l'exercice 2023 transmis par le trésorier municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des prises de parole ? M. BENTAJ, s'il vous plaît.

M. BENTAJ :

Juste pour préciser que l'Union pour Villeneuve votera contre pour une raison assez simple, c'est que le juge de la Chambre Régionale des Comptes a précisé qu'il n'y avait pas de concordance entre ce que le Trésor a sur les actifs et la Ville, et quelquefois même il pointe une différence à hauteur de 158 millions d'euros. Donc on doute un petit peu de la sincérité du document que vous nous présentez au vote.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Il aurait été quand même agréable que vous participiez au vote du budget la dernière fois, mais vous avez préféré fuir cette instance, mais ce n'est pas nouveau. Et puis, on n'a pas dû lire le même rapport notamment de la CRC, mais ça aussi, c'est une habitude, la sincérité de vos propos.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Le point suivant... faites l'effort de lever la main M. BENTAJ, vous êtes filmé. Y-a-t-il des votes contre ? Bravo ! Y-a-t-il des abstentions ? Des votes pour ? Merci. C'est donc adopté à une très grande majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Contre : Union pour Villeneuve**

29- Approbation du compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

Le compte administratif a pour objet de retracer toutes les opérations réalisées durant l'exercice 2023 et d'en déduire le résultat de clôture. Ce document compare également les crédits votés aux réalisations de l'exercice. Ainsi, les recettes réelles, toutes sections confondues, perçues par la Ville ont atteint 90 436 253,74 € se composant de la manière suivante :

- 64 075 955,82 € en fonctionnement ;
- 26 360 297,92 € en investissement.

Les dépenses réelles, toutes sections confondues, sont de 87 950 152,79 €, réparties comme suit :

- 65 348 978,58 € en fonctionnement ;
- 22 601 173,21 € en investissement.

Il convient également de tenir compte des opérations d'ordre et de la reprise des résultats des exercices antérieurs :

- L'excédent de la section de fonctionnement : 5 453 142,78 € ;
- L'excédent de la section d'investissement : 4 347 798,88 €.

Enfin, pour le résultat de clôture de l'exercice 2023, sont comptabilisées les dépenses et les recettes d'investissement engagées au 31 décembre 2023, mais non encore mandatées, pour un montant de :

- 6 840 063,15 € en dépenses ;
- 420 846,07 € en recettes.

Sur la base de tous ces éléments, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023.

M. PELAIN, Maire :

Y-a-t-il des remarques ? Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Donc c'est là où j'aurais bien aimé avoir une note de synthèse parce qu'il me manque des éléments. Sur le compte administratif, c'est la façon dont vous avez mis en œuvre les choix que vous avez faits lors du budget. Bon déjà, il est assez évident qu'ayant voté contre le budget, nous voterons contre le compte administratif puisque c'est la mise en œuvre du budget. Mise en œuvre du budget qui à chaque fois permet de savoir si ce que vous avez inscrit au budget a bien été utilisé ou non. En fonctionnement, en règle générale, c'est assez bon, on est à 97 % du budget qui avait été voté et qui a été utilisé. Et c'est là où il manque une note de synthèse parce qu'en investissement, ce n'est pas catastrophique de n'avoir que 60 % d'utilisation des crédits votés, mais encore, ça serait bien de savoir quels projets qui avaient été décidés et intégrés au budget qui n'ont pas pu totalement se réaliser en 2023, soit parce qu'il y a du retard, soit parce qu'on n'a pas utilisé tous les financements qui étaient prévus. Donc j'aimerais bien savoir pourquoi il n'y a que 60 % des 37 millions en investissement qui ont été utilisés.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Écoutez, on vous fera passer les informations d'accord, on vous fera passer ces informations-là, ma directrice générale des services s'en occupera. Et on a bien noté votre remarque sur les notes de synthèse également. Pas d'autres remarques ? Donc je quitte la salle à nouveau et je passe la présidence à Mme BANSEDE.

Monsieur le Maire sort de la salle lors du vote.

Mme BANSEDE :

Il vous est donc proposé de bien vouloir approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023. Y-a-t-il des votes contre ? 4. Des abstentions ? Des votes pour ? C'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023.

Pour :

**Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT,
Mme Khady FOFANA, Mme Leila LARIK, M. Alain-Xavier
FRANÇOIS, Mme Fatima AZZIZ, M. Bachir HADDOUCHE,
Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG,
Mme Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL,
Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR,
Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE**

Villeneuve libre et engagée pour agir

Contre : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire

Contre : Union pour Villeneuve

NPPV Monsieur le Maire

M. PELAIN, Maire :

Merci pour votre confiance. Un grand merci aux services, à la direction générale, au service financier, au service juridique et à l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce budget. Merci de faire passer ce message aux agents concernés.

30- Affectation du résultat définitif de 2023 dans le budget principal 2024 de la Ville

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, la Ville a procédé à la reprise par anticipation du résultat de l'année 2023 lors de l'approbation du budget primitif adopté au Conseil municipal du 4 avril 2024. La délibération d'affectation définitive du résultat ne peut cependant être adoptée qu'après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, en termes concordants.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'affectation au budget principal de la Ville de l'année 2024 de la manière suivante :

- du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant total de 4 180 119,02 € en intégralité sur la section de fonctionnement ;
- du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2023 d'un montant total de 8 106 923,59 € en intégralité sur la section d'investissement.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'affectation au budget principal de la Ville de l'année 2024 de la manière suivante :

- du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant total de 4 180 119,02 € en intégralité sur la section de fonctionnement ;
- du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2023 d'un montant total de 8 106 923,59 € en intégralité sur la section d'investissement..

Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve

31- Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville pour la période 2018 à 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dès 2020, j'avais sollicité la Chambre Régionale des Comptes afin qu'un état des lieux soit posé concernant la gestion de notre Ville et notamment sa situation financière. Pour rappel, la CRC, la déclinaison de la Cour des Comptes à l'échelle des collectivités territoriales, est chargée de vérifier le bon usage de l'argent public et de faire respecter la loi et la réglementation, tout en diffusant les bonnes pratiques en termes, et d'économies, et d'efficacité. Il vous est donc présenté aujourd'hui le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes qui marque la fin de la procédure de contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Villeneuve-la-Garenne de 2018 à 2023. Je commencerai par vous citer cet extrait du rapport qui résume l'analyse de la CRC en page 3 « *la situation financière de la commune est satisfaisante sur la période en raison de la maîtrise des charges générales et des dépenses de personnel qui permettent de dégager une CAF nette confortable qui atteint 4,1 millions d'euros en 2022* ». Ce résultat est le fruit d'un travail important de modernisation d'expertise et de décisions politiques courageuses de l'ensemble de l'équipe municipale. Cette nouvelle culture financière rigoureuse, insufflée à l'administration à notre arrivée aux responsabilités, a permis de redresser les comptes de la Ville qui se dégradaient au fil du temps. Depuis 2020, nous avons travaillé sans relâche à travers notre stratégie de reconquête institutionnelle, afin de diversifier nos ressources en sollicitant grandement nos partenaires institutionnels. Page 17 du rapport de la CRC, la CRC salue ainsi notre initiative de création d'un service des partenariats extérieurs qui permet d'ajouter 24,7 millions supplémentaires ces dernières années à notre budget communal. Ces efforts sont donc notés par la CRC, de même que notre volonté de relancer la dynamique fiscale jusqu'à présent en berne. Je cite à nouveau le rapport en page 16 « *après avoir connu une chute d'environ 3 millions en 2019, les produits de gestion dépassent en 2023 leur niveau de 2018* ». C'est une fierté de noter que la CRC valide les choix des élus en matière de politique fiscale et de recherche de ressources extérieures permettant de retrouver des marges financières pour conduire nos grands projets. Car oui, ces différents leviers, que nous avons activés durant ce mandat, servent le dynamisme de notre Commune en matière de renouvellement urbain et notre stratégie habitat par exemple, là aussi saluée par la CRC, qui permettront le développement de notre Ville en conservant une évolution démographique maîtrisée et une densité raisonnée. Ces leviers, ils servent aussi le soutien sans faille que nous apportons au tissu associatif local dont le montant des subventions accordées est au-dessus des moyennes départementales et régionales, comme constaté dans le rapport.

Je tiens aussi à souligner que la CRC, en page 19, constate que les charges à caractère général et de personnel restent stables sur toute la période. C'est ici la conséquence des efforts d'un travail d'optimisation de nos habitudes de travail qui permet, par exemple, l'augmentation du nombre de travaux et de prestations prises en charge en régie par les services communaux. Malgré les charges importantes, la CRC explique en pages 23 et 24 que notre dette est sous contrôle et que les 2 principaux postes de financement de l'investissement, l'autofinancement et le FCTVA, sont des ressources pérennes.

Malgré tout, il reste encore évidemment plusieurs pistes d'amélioration. Ainsi les ressources humaines ont fait l'objet d'une attention particulière de la Chambre Régionale des comptes, centrée sur la nécessité d'améliorer les outils d'évaluation et de montée en compétence des agents. Depuis 2020, la modernisation des services ressources, le renforcement des services de la Ville et la montée en compétence des agents sont au cœur des réflexions. Afin d'agrémenter les différentes mesures déjà mises en place, nous avons décidé de lancer un audit structurel dès cet été afin d'établir un plan d'actions précis. Ceci dit, la mise en place d'un organigramme stabilisé autour d'une nouvelle direction générale resserrée, que j'en profite pour remercier chaleureusement pour son travail, ainsi que la professionnalisation de nos outils de suivi et le pilotage en cours va nous permettre et nous permet déjà d'ailleurs d'y voir plus clair. Je précise que l'obtention en avril dernier du label Qualiville est déjà venu concrétiser les efforts de tous les services dans l'amélioration significative des relations administration-administrés. Je tiens là également à féliciter toutes les équipes concernées.

Concernant la commande publique, qui a constitué un autre axe de l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes, celle-ci souligne le travail considérable opéré par notre service afin d'améliorer l'efficacité de l'achat. Je cite « *la Commune dispose de suivi du processus de la commande publique tels que les guides des marchés, règlements intérieurs à destination des services, nomenclature interne, évaluation des besoins, recours à l'UGAP et mise en place d'un schéma de promotion des achats publics socialement écologiquement responsable le SPASER* ». La CRC salue également notre choix de création d'une SPL avec Clichy pour la gestion du parc de stationnement en surface et souterrain qui améliore considérablement la régulation du stationnement et la qualité des espaces publics. Il reste encore à approfondir la nomenclature des achats en les regroupant par code. Ce travail est d'ores et déjà en cours. Nous poursuivons notre réflexion dans le choix des modes de gestion en adéquation avec la nature et les contraintes de chaque mission de service public.

Concrètement, 4 recommandations de ce rapport sont très claires. Les voici :

- publier sur le site internet de la Commune des documents visés à l'article L 2313 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales ;
- établir des rapports d'orientation budgétaire conformes à l'article D 2312 alinéa 3 du CGCT ;
- établir un inventaire physique et comptable des liens avec la trésorerie ;
- enfin régulariser la présence des déclarations d'intérêts dans les dossiers des agents concernés article L 122-8 du Code général de la fonction publique.

Nous avons déjà entamé une réflexion approfondie sur la manière de mettre la Ville en conformité sur ces différents rappels.

Nous avons bien pris acte de l'ensemble des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes. Nous nous sommes engagés à donner une suite précise aux différents points qui nous incombent. Pour conclure, je dois le dire, les résultats de cette analyse sont globalement très satisfaisants et nous encouragent à poursuivre nos efforts pour rattraper la situation calamiteuse, notamment sur le plan financier dont nous avons hérité en 2020.

Je vous remercie.

M. PELAIN, Maire :

Y-at-il des prises de parole ? M. BENTAJ.

M. BENTAJ :

Merci. Je vous confirme, on n'a pas lu le même rapport, mais à la différence de vous, moi je l'ai lu. Vous, on vous a fait juste une synthèse.

Mesdames, Messieurs, je m'adresse à vous ce soir pour discuter des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion et le pilotage de notre Ville. Ses observations mettent en lumière plusieurs domaines où la Ville doit concentrer ses efforts pour améliorer la transparence et son efficacité financière. Vous avez été élu selon la base de la transparence, de l'honnêteté, de l'intégrité. Cependant, à la lecture des observations de la Chambre Régionale des Comptes, il est clair que la notion de transparence laisse à désirer dans votre pratique actuelle du pouvoir. Alors examinons les points.

Sur les délais de paiement, la Chambre Régionale des Comptes vous épingle. Elle vous dit qu'au 31 mai, donc la date à laquelle elle a fini son audit, les délais de paiement étaient de 42 jours, au lieu de 30 de manière réglementaire. Elle vous dit, ça donne droit à des intérêts moratoires, que vous avez obligation de payer. Sauf que vous ne payez pas. Vous ne payez que lorsque les fournisseurs vous le sollicitent. C'est illégal. Le juge vous parle à un moment donné, il s'intéresse au compte 238 et il parle des commandes d'immobilisation, et comme par magie, il trouve 5,9 millions d'euros qui ont été mis en réserve par Monsieur Alain-Bernard BOULANGER depuis 2011 et que vous vous êtes dépêché d'utiliser en 2020. Alors pour quelqu'un qui dit hériter d'une situation catastrophique, c'est drôle de faire les tiroirs et de trouver 5,9 millions d'euros de réserves que vous avez utilisés en 2020.

Sur l'engagement comptable, la Chambre Régionale des Comptes souligne que la Commune est responsable de la comptabilité de l'engagement des dépenses dans des conditions fixées par arrêté. Et elle dit « *il est anormal que les ratios des engagements émis après facturation soient de 33 % en 2020 et de 31 % en 2023* ». En clair, vous faites des engagements juridiques une fois que vous avez reçu les factures. Pour ce qui est du rattachement des charges, le principe d'indépendance des exercices implique que les charges soient imputées au service fait, que ça soit en matière de dépenses ou que ça soit en matière de recettes. Vous ne le faites pas et la Chambre Régionale des Comptes vous épingle sur ce point-là. Pire encore, elle vous dit qu'il y a un écart significatif et j'ai pris les tableaux, à la différence de vous. Il y a un écart de 159 millions d'euros entre ce que le Trésor public a en actif et ce que vous, vous avez en actif et que vous présentez à cette Assemblée là pour dire qu'il y a une conformité entre le compte de gestion et ce que vous présentez. Alors oui, on n'a pas lu le même rapport et je continue.

Si c'est cette gestion-là dont vous êtes fier sur les réseaux sociaux, elle est marquée vraiment par des lacunes graves en matière de transparence et de rigueur comptable. Vous êtes même incapable de faire un inventaire de l'actif et ce n'est pas moi qui le dis, c'est le juge qui le dit. Et il vous invite, alors le juge ne fait pas de politique, le juge il regarde les différents points, il les trace et il vous dit, il vous invite, il vous incite à aller faire un inventaire. Comment est-ce que vous pouvez après 4 ans ne même pas savoir quel est l'actif de la Ville.

Concernant la programmation pluriannuelle d'investissements, le fameux PPI que vous n'avez jamais présenté, et pour cause, il n'a jamais été en équilibre. Et pour cause, vous avez tellement inscrit de dépenses que vous vous posez la question, comment les financer ? Et je sais de quoi je parle puisque je l'ai élaboré. Vous l'avez basé en matière d'équilibre sur quoi ? Sur des subventions. Alors oui, vous avez mis une direction, des partenariats externes. Bien sûr, le juge dit que vous lui avez raconté que cette direction-là était là pour ramener des subventions et par là-même, amoindrir la pression financière sur le contribuable, parce que vous-même, vous le dites dans votre synthèse en disant que les 2 ressources fiables c'est quoi ? C'est les impôts et puis le remboursement de TVA en décalé. Il en est où de la subvention recherchée ? Alors j'ai regardé le tableau qui est repris par le juge. Le tableau précise qu'en fait, les subventions externes en matière d'investissements étaient de 2 millions d'euros en 2020, elles sont passées à 3 millions pour à nouveau repasser à 2 millions en 2023. Pourquoi vous ne dites pas que la direction a été juste créée pour créer un poste de directeur adjoint.

Prenons la question de la capacité d'autofinancement dont vous êtes tellement fier de la synthèse qui vous a été présentée. La capacité d'autofinancement, c'est quoi Mesdames et Messieurs ? Ce n'est rien d'autre que l'épargne que vous êtes capables de faire pour pouvoir financer par vos fonds propres les investissements que vous engagez. La capacité d'autofinancement en 2018, période à laquelle M. Alain-Bernard BOULANGER avait démissionné, était de 5,2 millions d'euros. La capacité d'autofinancement de la Ville de Villeneuve-la-Garenne en 2018, fin du mandat de M. Alain-Bernard BOULANGER était de 5,2 millions d'euros. Et quand je regarde ce que vous, vous avez, 4 millions d'euros, et vous nous dites que vous avez hérité d'une situation tellement catastrophique que vous étiez obligé d'augmenter la taxe foncière. Que dit le juge ? Le juge dit « *il y a une dynamique financière* ». Bien sûr, elle est basée sur quoi ? Elle est basée sur l'augmentation de la taxe foncière. Vous avez massacré les habitants, vous avez massacré les propriétaires et vous avez massacré les locataires dans un contexte d'inflation parce que de toute façon, les propriétaires, y compris les bailleurs sociaux, répercuteront cette augmentation-là. Alors elle vous ramène 5 à 6 millions d'euros. Et que dit le juge ? Lisez, Monsieur le Maire, lisez les textes, lisez les chiffres ! Regardez ce qu'il vous dit entre les lignes ! Regardez ce qu'il est en train de vous dire. Il est en train de vous dire que la capacité d'autofinancement, oui elle a été réduite. Vous avez augmenté de 5 à 6 millions d'euros la taxe foncière et à ce moment-là, ça vous donnait une capacité d'autofinancement. Et lisez jusqu'au bout le texte et il vous dira qu'à partir de 2023, c'est la dégringolade de votre capacité d'autofinancement. Et il fait même un tableau par lequel il calcule le fonds de roulement. Vous n'aviez qu'à lire et vous verrez qu'à chaque année, depuis que vous êtes au pouvoir, à chaque année, vous avez un déficit de moins 2 millions d'euros sur votre capacité d'autofinancement. Et c'est pour cette raison-là que vous avez recours à la dette. Alors vous nous citez que le juge vous dit « *la dette est maîtrisée* » dont acte. En quoi elle est maîtrisée la dette ? Elle ne l'est nullement. Sur les dépenses d'investissement, puisque mon collègue avait posé la question, sur les 64 %, le juge vous dit « *à chaque année, dans chaque réalisation, vous êtes à 64 % de réalisation* ». Vous n'arrivez pas à aller au-delà. Mais pourquoi ? Pour une raison assez simple, c'est qu'il ne suffit pas simplement de crier à l'investissement « *je veux investir, je veux investir* », faut-il encore que vous ayez les compétences pour pouvoir le faire, faut-il encore qu'il y ait des gens dans les services techniques. La seule politique des ressources humaines que soulève le juge, c'est quoi ? C'est la police municipale, c'est la police de proximité. Le reste, mais ils sont où, c'est le désert. Et vous demandez au service technique, vous demandez à vos différents services d'être à la hauteur de vos ambitions en matière d'investissement. Vous n'y arrivez pas, vous avez beau essayer de le dire, vous bloquez toujours à 64 % de réalisation depuis que vous êtes au pouvoir.

Alors pour aller sur la taxe foncière, le juge vous dit, et on est à Villeneuve-la-Garenne, je ne vais pas dire la ville pauvre, je dirai simplement la ville qui a le plus besoin d'aide. Nous avons une taxe foncière plus importante que la moyenne du Département. A se poser vraiment des questions sur la gestion pour laquelle vous êtes tellement fier.

Alors sur la fiscalité reversée, le juge vous dit que l'État ne vous a pas abandonné, l'État ne nous a pas abandonnés et chiffres à la clé. En 2018, l'aide de l'État était de 12 147 000 et en 2023, l'aide de l'État est passée à 12 399 000. En quoi l'État nous a abandonnés ? Il ne nous a pas abandonnés. Et je dirais même que ce montant-là est quasiment, l'Etat, mais pas simplement l'État, la Région et tous les échelons territoriaux au-dessus de nous qui financent en totalité, à 1 million près puisque vous avez augmenté les charges générales à 13 millions, financent tout le service apporté à la population.

Alors les ressources d'exploitation, il vous dit, elles sont en baisse. Les ressources d'exploitation, ce n'est rien d'autre que les services apportés pour lesquels le contribuable paye. Elles sont passées de 6,3 millions en 2018. Vous êtes héritier de M. Alain-Bernard BOULANGER, il vous a laissé des produits annuels à 6,8 millions d'euros. Vous les avez passés à 3,8 millions d'euros en 2023. Et que dit le juge ? Il vous dit même : il y avait 2,7 millions d'euros cachés en réserve que vous vous êtes dépêché de prendre et qu'au total, c'est 10 millions d'euros, ne serait-ce que ce que relève le juge, pour dire qu'on ne vous a pas laissé une situation aussi catastrophique que vous avez l'air de le présenter dans votre communiqué sur les réseaux sociaux.

Sur la capacité de désendettement de la Ville. En 2018, la capacité de désendettement de la Ville était de 3,8 années, c'est-à-dire qu'en moins de 4 ans, la Ville était capable de rembourser sa dette. Ah oui, c'est vrai que la Ville avait une gestion très catastrophique et heureusement que vous êtes arrivé parce qu'avec vous, la capacité en année de remboursement de la dette est passée à 6,2 en 2023.

Concernant la trésorerie de la Ville. En 2018, il y avait devant nous 123 jours de paiement des charges courantes. A date d'aujourd'hui, vous êtes à 123 jours. En 4 ans, vous n'avez pas pour autant amélioré la trésorerie de la Ville. Et que vous dit même le juge ? Il vous dit, vous n'avez même pas de tableau de trésorerie. C'est-à-dire que vous faites des chèques à l'aveugle, vous ne savez même pas ce que vous avez. Et ce n'est pas moi qui le dis, relisez, je peux, malheureusement ça prendrait tellement de temps pour que je vous trouve un petit peu les pages, mais ce n'est pas inventé. Et heureusement que la Chambre régionale des Comptes rendra public ce rapport et que tous ceux qui écoutent ce témoignage-là seront que ce que je dis est vrai.

Sur la RH, je ne peux pas le synthétiser parce qu'il s'agit du capital humain de la Ville, il s'agit des femmes et des hommes qui composent cette Ville et qui travaillent à longueur de journée pour pouvoir porter cette Ville. Le juge vous dit « *il n'y a pas de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences* ». Le juge vous dit que sur le papier, le temps de travail est conforme, mais que compte tenu de l'absence de contrôle interne, il est difficile de l'affirmer ou de l'infirmer. Le juge vous dit que vous ne faites même pas d'évaluation annuelle, nom de Dieu c'est obligatoire, vous ne faites même pas d'évaluation annuelle de votre personnel. Et que même sur les emplois fonctionnels, vous ne le faites pas. Et comment est-ce que vous pouvez prétendre devant cette Assemblée là que vous pouvez mutualiser et autres alors que vous n'êtes même pas capable de connaître les blocs de compétences de vos agents. Pire encore, que vous dit le juge ? Il vous dit que votre direction de cabinet est en même temps direction de communication, et par là même, on serait tenté même de comptabiliser le service de communication dans votre direction, ce qui est illégal parce que la direction de cabinet, par rapport à la strate, c'est 2 personnes, c'est en l'occurrence la directrice et le chef Cab. Et sachez une chose, c'est qu'on saisira le préfet, le juge de la Chambre Régionale des Comptes lui transmettra et on saisira sur ces points-là. Et pas simplement la direction de communication. Il y a aussi d'autres directions pour lesquelles vous vous amusez à les éloigner un petit peu de leurs obligations et droits de réserve pour pouvoir faire votre campagne sur le terrain. Que dit le juge en matière de ressources humaines ? Il vous dit que les heures supplémentaires ne sont pas contrôlées. Il vous dit que les vacataires, et il y en a 80, occupent des emplois de permanents. Et vous dites d'ailleurs en réponse que vous allez intégrer les 80 personnes. Mais avec quel argent ? A partir du moment où vous avez augmenté la masse salariale, vous l'avez passée de 27 millions, vous êtes fier qu'elle a été maintenue à 27 millions en 2020 et à 27 millions en 2021 et 2022...

M. PELAIN, Maire :

Il va falloir conclure M. BENTAJ s'il vous plait.

M. BENTAJ :

Je vais conclure. Qui était maire-adjoint aux finances ? C'était bel et bien moi. Et en 2022, fin 2022, 2023, vous avez passé la masse salariale à 29 millions et vous la passez à 31 millions, c'est le débat d'orientations budgétaires qu'on a eu récemment. 31 millions d'euros. On l'a passé de 27 à 31. Et les charges, vous les avez passées de 10 millions à 13. Que vous dit le juge ? Il vous dit simplement que votre capacité de financement, elle est de quoi ? Elle est de 20 millions, ça c'est du certain, mais déjà 20 millions...

M. PELAIN, Maire :

Merci de conclure s'il vous plaît. Merci.

M. BENTAJ :

Alors je vais conclure. Sur la commande publique, je n'en parlerai pas parce que j'avais en charge la commande publique et la direction juridique fait de son mieux pour essayer de, mais dites-vous simplement une chose, que le juge vous épingle sur le hors marché. Vous savez combien il y a eu de hors marché ? Hors marché, ça veut dire qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres sur votre mandat. J'ai comptabilisé, c'est 7 millions d'euros hors marché. Alors oui, je vous remercie sur ces points là et je tiens juste à vous préciser que M. Alain BORTOLAMEOLLI et M. Alain-Bernard BOULANGER regrettent que vous n'ayez pas transmis les observations, parce que c'est aussi leur gestion qui a été contrôlée. Mais malgré ça, vous avez gardé les observations préalables et ils n'ont pas eu le droit d'y répondre. Heureusement qu'ils le font au travers de ma voix. Merci beaucoup.

M. PELAIN, Maire :

M. MASSOU.

M. MASSOU :

Il y a des choses quand même surprenantes que je viens d'entendre. Je fais juste une remarque. Moi j'ai été élu dans ce mandat et mon collègue était maire-adjoint aux finances et j'ai souvenir de description catastrophique de la situation financière à laquelle vous vous trouviez. C'est M. BENTAJ qui nous faisait un discours sur « *on trouve une situation catastrophique, faut faire des économies, faut réduire le personnel, faut réduire les dépenses de fonctionnement* ». Je n'ai pas inventé, on était tous là, donc un changement d'analyse aussi rapide. J'entends bien les références à M. BOULANGER et M. BORTOLAMEOLLI, et donc il faut sans doute recoudre des liens, mais ça ne permet pas de changer de discours aussi brutalement en quelques mois ou quelques années. Soit la situation était catastrophique, soit elle ne l'était pas. Bon je ne rentre pas dans ces débats parce qu'on les a déjà eus depuis cette nouvelle majorité.

Moi je dirais quand même que ce rapport, je trouve qu'il ne casse pas des briques, ils n'ont pas inventé l'eau chaude les magistrats qui ont fait ça. Parce qu'il y a quelques remarques pertinentes, c'est un peu technique. Bon je l'ai dit tout à l'heure, sur la qualité des documents budgétaires, sur les publicités, sur l'accessibilité pour la population des choix que vous faites et leur compréhension, le document d'orientations budgétaires n'est pas un document d'orientations budgétaires, mais ça je le dis tous les ans, c'est une copie du budget futur, ce n'est pas un document d'orientations budgétaires, donc tout ça est repris dans le rapport, je dirais que c'est des remarques un peu techniques et faciles à modifier. Même chose sur le cumul poste de cabinet et communication, mais c'est ancien, c'est une situation ancienne dans cette Ville, je vous garantis, moi je l'ai toujours connue avec les maires précédents, donc il faut le mettre à jour quoi, il faut le mettre à jour, mais ça fait un bout de temps que ça dure. Voilà, et donc y compris les maires cités précédemment, qui sont toujours là, en abusaient tranquillement.

Sur le fond de la gestion, je vais être court. Pourquoi ? Je dirais après pourquoi je suis court. Il y a des choses que je retrouve et que l'on dit en permanence. Sur le personnel, il y a un sujet, c'est évident, le rapport le pointe et donne des chiffres d'autres collectivités, on est dans une commune qui est en dérive complète pour embaucher des contractuels, des vacataires et sortir des emplois statutaires. Le rapport donne la comparaison entre notre Commune, le Département des Hauts-de-Seine, la Région Ile-de-France, je vous garantis que les chiffres sont parlants, c'est-à-dire qu'on est dans une commune où le recours aux contractuels devient presque la norme. Il n'y aura plus de personnel à statut si on continue comme ça. Donc le rapport le pointe, il faut, soit les titulariser, soit trouver d'autres méthodes de recrutement.

Le rapport aussi pointe, il est long, mais il y a beaucoup de chiffres, le rapport pointe la commande publique. Et c'est vrai que le nombre de marchés passés hors appels d'offres est significativement important. Les chiffres ont été donnés, ils sont dans le rapport.

Mais pourquoi je veux être court. Parce que je ne vais pas me contredire là-dessus. Moi je pense que la responsabilité de la gestion d'une commune revient aux élus. Les populations ont voté pour des choix politiques. Et donc des magistrats nommés pour vérifier s'il y a des dérives dans la gestion, mais pas des dérives sur le fond des choix, des dérives techniques, des dérives de financement illégaux, des dérives de tout ce qu'on veut, OK ça je l'accepte. Mais que des magistrats portent un jugement sur des politiques, que l'on soit d'accord ou non avec ces politiques, et c'est mon cas, je ne suis pas d'accord avec certains choix politiques que vous faites, mais que des magistrats se permettent de donner un avis sur des politiques mises en œuvre dans le cadre d'élections démocratiques, je trouve ça scandaleux. Je le dis ici, mais c'est vrai nationalement. Chaque fois que j'entends Moscovici parler du rapport, de l'analyse qu'il fait de la situation du Pays, écoutez, ce n'est pas possible d'accepter ça. Ce n'est pas à eux de faire les choix politiques, qu'ils restent dans un rôle technique de vérifier s'il y a des dérives, s'il y a des malfaçons, s'il y a des financements obscurs, mais qu'ils arrêtent de mettre leur nez dans les choix faits par les élus. Ce n'est pas leur boulot. En plus, ils ne sont pas neutres politiquement, il ne faudrait pas croire, ce n'est pas parce qu'ils sont magistrats qu'ils n'ont pas d'idées politiques. Majoritairement, c'est des libéraux. C'est des libéraux et donc tout ce qu'ils disent sur le personnel communal, et cetera, et cetera, c'est avec une option politique qui est claire, c'est qu'il faut réduire les services publics, il faut réduire le service à la population. Donc je comprends bien que vous êtes vous-même en difficulté puisque c'est vrai que les dépenses de fonctionnement augmentent et que vous avez un problème de gestion du personnel. Mais alors ce n'est pas moi qui vais dire qu'il faut réduire la voilure sur le personnel et le service à la population, mais ce n'est pas non plus à la Cour des Comptes de le dire, ce n'est à la Cour des Comptes de le dire ! Et donc, vous êtes gentil, vous avez répondu, vous répondez, vous leur dites il y a des choses qu'on peut mettre en œuvre à partir de leur rapport. Mais c'est même limite, je trouve que c'est, comment dire, c'est mettre les élus et notamment des élus, quand même les maires en France, ça compte, ça compte ! C'est sans doute le mandat qui est le plus apprécié par les gens. Et qu'on ait des structures politiques administratives faites de magistrats qui rentrent dans ces débats là et qui publient un rapport qui va être public, qui va être transmis au préfet. Qu'est-ce qu'il va faire le préfet ! Soit il y a des malfaçons et là donc il peut y avoir des interventions, mais sur les choix politiques, il ne peut rien faire et il ne fera rien ! Et eux non plus n'ont aucun moyen de modifier les choix politiques faits par une population en se donnant une majorité. Alors évidemment, les droits de l'opposition sont absents du rapport, ils s'en foutent, ils s'en foutent des droits de l'opposition, ce n'est pas leur sujet. Leur sujet, c'est est-ce qu'on peut regarder s'il y a des inflexions à faire pour être un peu plus dans le moule dominant des choix qui se font dans ce pays. Et donc voilà moi je prends connaissance du rapport, je voterai évidemment le fait qu'on en a eu connaissance, mais alors je suis dans une prise de licence face à ces rapports-là, où que ce soit, où que ce soit, que ce soit à la demande, en plus je pense que c'est vous qui l'avez demandé, ce qui prouve bien que c'est de nature politique parce que si vous l'avez demandé, c'est pour essayer de casser quand même des arguments qui circulent ou qu'on essaye de faire circuler. Donc c'est un rapport politique fait par des magistrats, ce n'est pas leur boulot, ce n'est pas leur boulot. Voilà merci.

M. PELAIN, Maire :

M. PELEAU s'il vous plaît.

M. PELEAU :

Comme quoi il peut y avoir plusieurs manières de lire des rapports. Je crois que la démonstration est faite. Je rejoins mon collègue M. MASSOU quant à l'attaque sur la situation compliquée très difficile et ainsi de suite, nous étions là, nous faisons partie d'un groupe qui était particulièrement attaqué à l'époque par les mêmes personnes qui aujourd'hui disent le contraire, c'est assez déroutant, mais pourquoi pas, chacun y voit certainement un avenir politique et c'est dommage.

Sur ce rapport, on peut regarder uniquement le négatif et puis on peut regarder aussi le positif. Notre groupe a toujours été totalement objectif, totalement libre. Et même s'il est d'opposition, il est capable de dire quand quelque chose est bonne ou quand elle est mauvaise.

Donc aujourd'hui je tiens à dire que ce rapport est apprécié, appréciable, que nous n'avons pas peur de dire que nous félicitons ceux qui ont fait en sorte que ça se passe bien et que ça s'améliore. Et je souligne quand même qu'effectivement, il y a des recommandations quant à l'attente d'amélioration sur la gestion RH des personnels municipaux, personnels municipaux et j'en profite pour les remercier parce qu'ils vont avoir beaucoup de travail sur les semaines qui viennent, ce n'était pas prévu et on sait qu'ils répondront présents. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci M. PELEAU, merci également M. MASSOU. On voit bien là ce qui est une opposition constructive et une opposition destructive. M. BENTAJ, ça a été dit 3 fois, mais vous êtes parti, malheureusement, mais je le redis, vous savez, vous étiez effectivement maire-adjoint en 2020, mais ça en est risible. Vous étiez là d'ailleurs, je m'en souviens bien, maintenant vous êtes au fond de la salle, mais pour nous dire que la mairie était en banqueroute, que c'était une catastrophe, que la gestion de M. BOULANGER était désastreuse. Bon maintenant, vous avez trouvé de nouveaux amis, écoutez, enfin ça en est risible quoi, ça en est risible ce changement de situation. Enfin en même temps c'est logique, vous êtes passé du PS, LREM, après vous vous êtes présenté LR, vous vous êtes fait virer des LR. Et puis vos dernières prises de position sur la mosquée ont été soutenues par l'extrême-droite. Donc voilà, vous aurez fait le tour de l'échiquier, mais vos propos ne nous étonnent pas. Je vais être également bref. J'ai lu le rapport bien évidemment, ce n'est pas la peine d'être dédaigneux M. BENTAJ, mais moi au moins, je l'ai compris. Il ne suffit pas de le lire, il faut le comprendre M. BENTAJ et vous ne l'avez pas compris ou alors, vous avez, comme je le redis, cette malhonnêteté intellectuelle, mais vous le faites régulièrement sur les réseaux sociaux, d'alimenter des fake news régulièrement pour essayer de rassembler un petit peu, ce qui a l'air quand même assez compliqué. Juste le magistrat de la CRC n'est pas complètement idiot non plus. Enfin voilà ce qu'écrit le magistrat, je le répète parce que c'est important et c'est les conclusions de ce rapport et je terminerai là-dessus. Le magistrat écrit « *la situation financière de la Commune est satisfaisante sur la période en raison de la maîtrise des charges générales et des dépenses de personnel qui permette de dégager une CAF nette confortable qui atteint 4,1 millions d'euros en 2022* ». Voilà ce n'est pas moi qui l'ai écrit ça, c'est le magistrat et c'est le rapport définitif de la CRC.

Donc merci à toutes et tous pour vos remarques, constructives pour certains, destructives pour d'autres et nous allons donc passer au vote. Il faut donc prendre acte de la communication de ce rapport. Y-a-t-il des votes contre cette prise d'acte ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• PREND ACTE

De la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville pour la période 2018 à 2022.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Union pour Villeneuve**

Communication sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire pour menaces de mort

Communication sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de la continuité de la procédure (appel)

M. PELAIN, Maire :

Deux points que je dois vous communiquer.

Le premier point c'est l'octroi de la protection fonctionnelle pour moi-même. Vous vous souvenez, il y a donc quelques mois dans ce Conseil, il y avait la même, c'était présentée par M. Arnaud PERICARD, l'octroi d'une protection fonctionnelle suite à des menaces de mort. La personne a donc été condamnée à 18 mois de prison dont 9 ferme, a fait appel. Donc, pour la partie appel, je dois vous communiquer le fait que je demande l'octroi de la protection fonctionnelle.

Et la deuxième protection fonctionnelle que je demande, c'est que ce même individu a réitéré ses menaces de mort en prison et une nouvelle plainte a été déposée et qui viendra s'ajouter au procès en appel.

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL,

Prend acte :

- *De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h47.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 26/08/2024

**La Secrétaire
Fatma SERIR**

Pascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.